

Justificatif généré le 29/03/2022

Support de parution :



Date de parution :

29/03/2022

Département de publication :

(75) Paris

URL de l'annonce :

<https://www.actu-juridique.fr/?p=283776>

N° d'annonce :

597886

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 mars 2022, il a été constitué une société par actions simplifiée unipersonnelle d'architecture dénommée :

LANDSCAPE OFFICE KNIT ARCHITECTURE

ayant son **siège social** à **Résidence Le Départ, 29 boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris**, un **capital social** de 4.500 Euros et pour **objet** l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace, et plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, ses recherches, ses démarchages, son extension ou son développement, pour une durée de 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Aux termes de décisions de l'Associée unique en date du 25 mars 2022, Madame Louise Rosant, née le 21 février 1993 à Bois-Guillaume (76 – Seine-Maritime), demeurant Résidence Le Départ, 29 boulevard Edgar Quinet, 75014 Paris, France, diplômé d'Etat d'Architecte (n°270), et diplômé Habilitation de l'Architecte à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (n°288), inscrite au tableau de l'Ordre des Architectes d'Île de France sous le n° régional 089690 a été désigné en qualité de Président pour une durée indéterminée.

Cessions d'actions : toutes les cessions d'actions sont soumises à agrément.

Conditions d'admission aux assemblées : les décisions ordinaires des associés sont adoptées à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés, les décisions extraordinaires étant adoptées à la majorité des deux tiers du total des voix des associés disposant du droit de vote, présents ou représentés.

Droit de vote : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix au moins.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris.

Pour insertion

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeGoEohkl



<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeGoEohkl>